

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

La Commune donne 24 francs pour le logement le bois pour la chauffage & 15 livres de beurre

La somme payée des parents d'elle peut s'élever à septante francs pour toute l'année

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Dière

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Dière et Agence de Dière

d. District

District d'Aubonne

e. Canton

Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*La circonférence du premier quart d'heure contient cinq maisons desquelles il y a trois enfants aux écoles
La circonférence du second contient vingt sept maisons desquelles il y a trente enfants en ages de fréquenter les écoles*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

304 *AM*

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. - - - - - *Serolles, Mollens, Dallen, Saubraz, et Gimel*
Serolle éloigné de demi heure, Mollens une heure
b. Leurs distances réciproques. *Dallen trois quarts d'heure, Saubraz trois quart*
heure, et Gimel une heure.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La lecture l'écriture l'orthographe, l'arithmétique*
la musique vocale, la Religion, et en forme l'accentua

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &
combien dure-t-elle? *Pendant toute l'année excepté deux petits congés*
pendant les moissons et vendanges

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage? *Le vieux, et nouveau Testament, Catéchisme d'Observance*
dit le retouché, recueil de papages, et Psaumes de David

8°. Préceptes & réglemens, comment
sont-ils observés? *Malgré que les mœurs du siècle apportent beaucoup d'obstacles*
à l'exécution des préceptes et réglemens, grâce au zèle et à la
vigilance de notre Citoyen Sacerdote on en a toujours triomphé
jusqu'à présent

9°. Durée de l'école chaque jour? *Deux écoles de papier trois heures chacune, outre une la ve*
d'environ deux heures pendant deux mois de l'hiver

10°. Les enfans sont-ils distribués ou
classés? *Ils sont rangés par classes*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.
a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière? *Suivant une règle de nos ci devant Souverains le Régent*
étoit établi par les Ministres et le Consistoire ensuite d'un
examen, par lequel on choisissoit deux ou trois sujets qui
présentoit au Seigneur du lieu, qui en choisissoit un par
droit d'élection

b. D'où est-il? *De Yufflens la Ville*
c. Son nom *Louis Duperrut*

(3)

d. Son âge. - - - - - *Quarante Cinq ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Deux*

f. Depuis combien de tems est-il insti-
tuteur? *Depuis l'année 1777*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente? *Premièrement à Echichens, ensuite à Echandens, Collombier*
et Crispied et ma première vocation étoit Agriculteur

h. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles font-elles? *Il n'y a point d'autre fonction réunie excepté les fonctions*
Religieuses qui consistent à faire la Prière le Dimanche,
et conduire le chant des Psaumes

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

a. En hiver, }
b. En été, } soit garçons ou filles.

En hiver de 60 à 70
En été le nombre en est fort petit, à cet égard il seroit à désirer
qu'il fut plus grand, ne s'élevant guère au delà de 10 à 20
Le Dimanche il y a une école pour les plus grands, entre les deux
actions, qui est assez fréquentée

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

Elle possède un jardin, un pré, soit recour d'environ 300 toises
trois champs d'environ 200 toises chacun, et deux toches pour planter
des pommes de terre, ces deux toches font parties du droit de
bourgeois, comme nous le dirons dans l'article pension, sans
amélioration que je leur ai faite c'étoit fort peu de chose,
mais maintenant valant passé 400 £
provenant de la Commune

Ils ny sont pas réunis excepté quinze francs que je retire
de la bourse des pauvres

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

On ne paye rien, sinon les non bourgeois, qui payent six bat par
enfant chaque année, qui peuvent faire un bénéfice de six francs par an

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux; ou délabré?

Il est en bon état bâti l'année 1784

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école, outre le logement de
l'instituteur, et d'autres chambres pour l'usage de la Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - - - - -

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La pension consiste en vingt quatre coupes de bled, soit imp argent, voyez rapports économiques, l'instituteur retire de plus les droits de bourgeois qui consistent à trois livres de beurre, quatre francs au lieu de fromages, qu'on tiroit ci devant, deux ou trois toches de bois qui peuvent faire environ pour la moitié de l'affuage outre deux toches de terre, soit parcelles, ainsi qu'il a été dans l'article rapports économiques

Ces articles ci dessus sont payés par la Commune

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

306 159

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Buchillon*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *village Commune proprement dite*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse & de quelle Agence ressort-il? *Ploy Agence de Buchillon*

d. District *D'Aubonne*

e. Canton *de Lavaux*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y a point de maisons plus éloignées d'un quart d'heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Les grandbois composé de quatre Maisons & trois fermes, les fontaettes, Chanival, la Croix blanche,*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *de 10 min. à 1 quart d'heure.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *il n'y a dans ce moment ci que les enfants de Buchillon même.*